



RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00786

Numéro SIREN : 440 315 653

Nom ou dénomination : NOUBA

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2013 sous le numéro de dépôt 4003

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE
3 PL PIERRE GOUJON - CS 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

RECEPISSE DE DEPOT

WWW.INFOGREFFE.FR
TEL. 04 74 32 00 03

CMS-BUREAU FRANCIS LEFEBVRE (LYON)
174 RUE DE CREQUI
CS 23516
69422 LYON CEDEX 03

V/REF :
N/REF : 2001 B 786 / 2013-A-4003

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 17/07/2013, les actes suivants :

Extrait de procès-verbal d'assemblée générale mixte en date du 27/06/2013
- Réduction du capital social

Concernant la société

NOUBA
Société à responsabilité limitée
18 avenue d'Arsonval
01000 Bourg-en-Bresse

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-4003 le 17/07/2013

R.C.S. BOURG EN BRESSE 440 315 653 (2001 B 786)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 17/07/2013,

Le Greffier



1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for ensuring the integrity and reliability of financial data. This section also outlines the various methods and tools used to collect and analyze data, highlighting the need for consistency and precision in data collection.

2. The second part of the document focuses on the challenges associated with data collection and analysis. It identifies common pitfalls such as incomplete data, inconsistent formatting, and errors in data entry. The text provides practical advice on how to overcome these challenges, including the use of standardized templates and the implementation of quality control checks.

3. The third part of the document discusses the importance of data security and privacy. It outlines the various risks associated with data breaches and provides strategies for minimizing these risks. This section also covers the legal requirements for data protection and the importance of obtaining proper consent from data subjects.

4. The fourth part of the document discusses the importance of data visualization. It outlines the various techniques used to present data in a clear and concise manner, including the use of charts, graphs, and tables. The text also provides advice on how to choose the most appropriate visualization technique for a given dataset.

5. The fifth part of the document discusses the importance of data archiving and backup. It outlines the various methods used to store and retrieve data and provides advice on how to ensure the long-term availability and integrity of data. This section also covers the importance of testing backup procedures and the need for regular data backups.

6. The sixth part of the document discusses the importance of data governance. It outlines the various roles and responsibilities involved in data governance and provides advice on how to establish a robust data governance framework. This section also covers the importance of data quality and the need for regular data quality audits.

7. The seventh part of the document discusses the importance of data ethics. It outlines the various ethical considerations associated with data collection and analysis and provides advice on how to ensure that data is used in a responsible and ethical manner. This section also covers the importance of transparency and the need for clear communication about data collection and use.

8. The eighth part of the document discusses the importance of data literacy. It outlines the various skills and knowledge required for data literacy and provides advice on how to develop these skills. This section also covers the importance of data literacy in the workplace and the need for ongoing data literacy training.

9. The ninth part of the document discusses the importance of data innovation. It outlines the various ways in which data can be used to drive innovation and provides advice on how to foster a culture of data innovation. This section also covers the importance of data-driven decision-making and the need for a strong data culture.

10. The tenth part of the document discusses the importance of data collaboration. It outlines the various ways in which data can be shared and used to drive collaboration and provides advice on how to establish a strong data collaboration framework. This section also covers the importance of data sharing and the need for clear communication about data sharing.

NOUBA

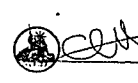

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 950 euros

Siège Social : 18, Avenue Arsène d'Arsonval
01000 BOURG EN BRESSE

440 315 653 R.C.S. Bourg en Bresse

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE (AIN)
INSCRIPTION N°

DU 17 JUIL. 2013

 Le Greffier 

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 27 JUIN 2013

L'an deux mille treize,
Le vingt sept juin, à huit heures vingt,

Les associés de la société se sont réunis au siège social, en assemblée générale mixte, sur convocation qui leur a été faite par la gérance.

Sont présents ou représentés :

	<i>Parts en Pleine propriété</i>	<i>Parts en Usufruit</i>	<i>Parts en Nue-Propriété</i>
- Monsieur Patrick Martin, propriétaire de	2 parts	6.711 parts	
- Mademoiselle Camille Martin, propriétaire de			2.237 parts
- Mademoiselle Agathe Martin, propriétaire de			2.237 parts
- Mademoiselle Eloïse Martin, propriétaire de			2.237 parts
- Monsieur Jean-Christophe Martin, propriétaire de	2.236 parts		
TOTAL	2.238 parts	6.711 parts	6.711 parts

Monsieur Patrick MARTIN préside la séance en sa qualité de gérant associé de la société.

11

Monsieur le président déclare alors la séance ouverte.

Monsieur le président constate, d'après la feuille de présence élargée par les associés et certifiée exacte par la Gérance, que l'assemblée est régulièrement constituée, peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

Ordre du jour relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Rapports de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2012 ainsi que sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- Approbation des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- Examen et approbation des comptes annuels ; quitus à la gérance,
- Affectation du résultat.

Ordre du jour relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Autorisation de nantissement de crédit-bail,
- Réduction de capital non motivée par des pertes par voie de rachat et annulation de rompus,
- Autorisation de rachat de rompus par le Gérant,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts,
- Les rapports de la gérance,
- L'inventaire, les comptes annuels de l'exercice écoulé,
- Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Puis il rappelle que les rapports de la gérance sur les opérations de l'exercice, le bilan, les comptes annuels, ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été adressés à l'associé non gérant, plus de quinze jours avant la date de l'assemblée et que, pendant ce même délai de quinze jours précédant l'assemblée, l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social.

Il met également à la disposition des associés le projet de comptes sociaux rectifiés suite à la question écrite reçue le 21 juin 2013 par la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président présente ensuite les rapports de la gérance.

W

[.....]

CINQUIEME RESOLUTION

Réduction de capital non motivée par les pertes par rachat et annulation de rompus

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide du principe d'une réduction de capital social d'une somme de un euro, sous condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers, et de ramener ainsi le capital social de son montant actuel de huit mille neuf cent cinquante euros (8.950 €) à huit mille neuf cent quarante neuf euros (8.949 €) par voie de rachat, de la totalité des rompus de parts sociales de la société correspondant, ensemble à une part sociale de la société en pleine propriété d'un euro de valeur nominale, pour un prix par part sociale de deux cent quatre vingt dix euros (290 €) soit un prix par rompus de soixante douze euros et cinquante centimes d'euros (72,50 €).

Le montant de la réduction de capital sera imputé de la manière suivante :

- à hauteur de la valeur nominale de la part sociale, soit une somme de un euro, sur le poste « Capital »,
- s'agissant de l'excédent du prix global, soit une somme de deux cent quatre vingt neuf euros (289 €), en débit du compte « Report à nouveau ».

~~Il est rappelé que l'achat des rompus, par le paiement d'un prix de 72,50 € à chaque titulaire de rompus, interviendra dans le délai de trois mois de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu par les dispositions de l'article R.223-35 du Code de commerce.~~

~~Conformément aux dispositions de l'article R.223-34 du Code de commerce, cet achat de rompus emportera l'annulation desdits rompus, et ce faisant, de la part sociale qui en constituait le regroupement.~~

En cas de démembrement de propriété, l'indemnisation des rompus sera répartie entre le nu-proprétaire et l'usufruitier selon le barème fiscal, sauf décision contraire prise conjointement entre le nu-proprétaire et l'usufruitier.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

W

SIXIEME RESOLUTION***Autorisation de rachat de rompus par le Gérant***

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale des associés décide de déléguer tous pouvoirs au Gérant, à l'effet de :

- réaliser le rachat des quatre rompus de parts sociales correspondant, chacun à 0,25 part sociale, et ensemble à une part sociale en pleine propriété ;
- procéder à l'annulation desdits rompus et ce faisant, de la part sociale constituant son regroupement conformément aux dispositions de l'article R 223-34 du Code de Commerce ;
- procéder à la modification corrélative des statuts ;
- et plus généralement prendre toutes mesures utiles, signer tous actes, documents et faire le nécessaire en vue du rachat desdits rompus et de la réalisation définitive de la réduction de capital.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME-RESOLUTION***Pouvoirs pour formalités***

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le présent extrait est certifié conforme par Monsieur Patrick MARTIN en sa qualité de Gérant associé, et ce, conformément aux dispositions de l'article R 221-4 sur renvoi de l'article R 223-24 alinéa 3 du Code de Commerce.

Monsieur Patrick MARTIN
Gérant Associé

